

Bienvenue à bord ! Devenez sociétaire de RiverCat France !

Pourquoi devenir sociétaire chez RiverCat France ?

→ Pour que le fleuve vous transporte au quotidien !

RiverCat France est une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) ayant pour objet de développer le service de transport public fluvial de personne qui fait défaut, renforcer l'usage des canaux, fleuves et rivières sur tous les territoires pour contribuer à la transition écologique en faisant participer l'ensemble des bénéficiaires de cette mobilité (usagers, salariés, associations, entreprises, collectivités locales, soutien, professionnels fluviaux-maritimes).

“

Fondée en 2021 et installée au cœur de Paris, RiverCat France est plus qu'un opérateur de navettes fluviales et maritimes, c'est la solution d'une nouvelle mobilité durable clé-en-main et travaille main dans la main avec les métropoles et collectivités locales pour l'élaboration d'un service de mobilité fluvial ou maritime desservant les centres-villes aux communes éloignées.

À travers le projet MonBeauBateau pour la région Île-de-France, l'ambition de RiverCat est d'établir un service de transport régulier de passagers et de cyclistes partout en France avec des bateaux innovants, performants, confortables et respectueux de l'environnement favorisant la complémentarité avec un service public existant. ”

Le statut de SCIC permet l'association de l'ensemble des bénéficiaires de la mobilité fluviale qui peuvent par ailleurs avoir des intérêts divergents mais un objectif commun. L'association d'acteurs publics et privés tel que permis par la SCIC a un effet de levier sur les investissements nécessaires au développement du fluvial.

Nos objectifs

1

Développer et exploiter des services fluviaux de qualité, économiquement viables et contribuant à l'attractivité et à l'accessibilité des territoires par leur fleuve, rivière et lac.

2

Réduire la consommation énergétique et l'impact environnemental global des déplacements en favorisant l'intermodalité entre le transport fluvial et les autres modes de transport en commun.

3

Choisir des options salariales et perfectionner les outils d'autogestion qui assurent le développement professionnel et l'épanouissement personnel de chacun de nos sociétaires.

4

Rechercher des solutions performantes adaptées aux impératifs de protection du milieu naturel, condition de la réussite du développement du transport fluvial de passagers.

5

Créer un cadre juridique de société ouvrant la possibilité à l'ensemble des bénéficiaires et aux différentes parties intéressées de coopérer à la conception, à la mise en œuvre et l'exploitation des services, y compris par la mutualisation de moyens techniques et financiers.

6

Proposer un service complémentaire aux services publics existants.

Devenir sociétaire, c'est quoi ?

Être sociétaire c'est détenir une partie du capital de la SCIC RiverCat France : des parts sociales. C'est participer à la vie de la société en votant les grandes orientations stratégiques ou tout simplement en apportant votre soutien. Il vous est possible de souscrire à une ou plusieurs parts sociales d'une valeur nominale de 100 € la part. Lors d'une assemblée générale des sociétaires, constatant un bénéfice de l'entreprise, un.e sociétaire peut se voir verser un dividende.

Toute personne physique ou morale peut souscrire des parts sociales. Chaque souscription ne peut comporter qu'un seul titulaire (les couples peuvent se répartir les actions au moyen de deux souscriptions distinctes). La souscription par un mineur est possible ; le bulletin doit alors être signé par les responsables légaux. Les demandes de souscription sont validées par le conseil d'administration.

Pourquoi investir dans RiverCat ?

Nous croyons que chacun peut apporter ses compétences au développement du transport en commun de demain. Citoyens, collectivités, entreprises, associations peuvent s'impliquer à concevoir leur mobilité par voie d'eau avec notre coopérative.

Rien de mieux que d'unir les futurs usagers dans ce beau projet !

Devenir sociétaire de RiverCat, c'est choisir de :



Former avec les autres coopérateurs, une communauté agissante,



Permettre une complémentarité avec le service public existant



Adhérer à un projet qui vous ressemble



S'investir dans une mobilité durable



Agir concrètement en participant à créer de l'activité et de l'emploi localement

Y a-t-il un minimum ? Et un maximum ?

Pour devenir sociétaire, il suffit de souscrire une part sociale de valeur nominale de 100 €. Le nombre de parts sociales par personne est illimité et déjà, certains citoyens ont décidé de prendre plusieurs dizaines ou centaines de parts pour afficher leur soutien et accompagner le développement de RiverCat France.

Réduction d'impôts sur le revenu

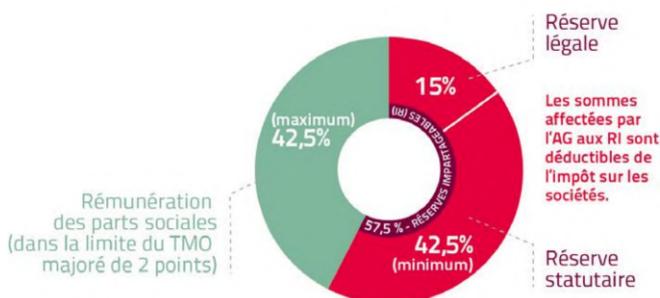
Une fois sociétaire, vous recevrez une attestation qui vous permettra, si vous le souhaitez, de déduire fiscalement une partie de votre participation.

Depuis le 10 août 2020, les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt de 25% du montant des versements effectués au titre des souscriptions en numéraire au capital ou aux augmentations de capital (article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts) sous réserve de garder les parts pendant 5 ans.

Par exemple, si vous souscrivez un montant de 500 € en 2022, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 125 € (25 % de 500 €) sur les impôts que vous devrez payer sur vos revenus de 2023.

Rémunération des parts

En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des parts, plafonnée légalement par le taux moyen de rendement des obligations, peut être versée après déduction des subventions et des réserves légales. Toutefois, conformément à la réglementation applicable aux SCIC, l'excédent est principalement mis en réserve (entre 50 et 57,5% du résultat).



Transmission des parts

Les parts sociales ne sont transmissibles à titre gracieux ou onéreux qu'entre associés après agrément de la cession par le conseil d'administration, nul ne pouvant être associé s'il n'a pas été agréé dans les conditions statutaires prévues. Le décès de l'associé personne physique entraîne la perte de la qualité d'associé, les parts ne sont, en conséquence, pas transmissibles par décès. Les parts des associés retrayants, ayant perdu la qualité d'associé, exclus ou décédés, sont annulées. Les sommes qu'elles représentent sont assimilées à des créances ordinaires et remboursées selon les conditions statutaires.

Quels risques ?

1. Le statut de la SCIC

La SCIC RiverCat France s'inscrit dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, qui n'a pas la rentabilité pour objet exclusif. La nécessité d'affecter une partie très substantielle des résultats en réserve ou au financement d'investissements (entre 50 et 57,5% du résultat) limitera, de fait, la rémunération des parts.

2. Le pouvoir des souscripteurs

La volonté de régulation et d'équilibre des pouvoirs dans l'organe de gestion permise par la constitution de collèges au sein de la SCIC et par le principe "une personne, une voix" provoque une sous représentation relative au conseil d'administration de la masse des souscripteurs (jusqu'à 5 sièges par catégorie de sociétaires) et en assemblée générale.

3. La variabilité du capital

Chaque sociétaire a la possibilité de se retirer de la société quand il le souhaite, sous réserve que la société dispose d'une trésorerie suffisante pour honorer l'ensemble des demandes de rachat valablement formulées.

La trésorerie de la société est liée à sa capacité à collecter régulièrement des souscriptions, la stabilité des souscriptions est importante pour la pérennité de la société. Les statuts prévoient à cet effet, comme dans toute forme coopérative, que la société dispose d'un délai maximal de 5 ans pour rembourser les souscripteurs. Le remboursement peut toutefois intervenir rapidement après la perte de la qualité de sociétaire par démission si la société fonctionne normalement. Le remboursement des parts se fait à leur valeur nominale éventuellement réduite du montant au prorata des pertes apparaissant à la clôture de l'exercice. Toutefois la valeur de remboursement n'est connue qu'à l'issue de l'AGO relative à l'exercice clos (donc entre 3 et 6 mois après la demande de retrait).

4. Les risques financiers

Il existe un risque de non liquidité temporaire des titres en cas de retrait massif de sociétaires dépassant les capacités de trésorerie de la SCIC susceptible d'engendrer, en outre, la perte totale ou partielle de valeur de la société et donc, par voie de conséquence, une perte totale ou partielle du capital du souscripteur.

Envie de vous engager à votre tour ? Prêt à naviguer ?

Nous serions ravis de vous accueillir au sein de notre coopérative !

RIVERCAT

Bulletin de souscription

Personnes physiques majeures

Information préalable

Le **bulletin de souscription**, accompagné d'une **copie de pièce d'identité** est à renvoyer :

- Par mail : societaire@rivercatfrance.fr
- Par courrier : **RiverCat France**
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

Le statut de sociétaire prend effet dès l'admission par l'assemblée générale ou le conseil d'administration par délégation.

Le paiement des parts souscrites peut se faire, au choix :

- Virement sur le compte suivant (en indiquant vos nom et prénom en référence de virement) :

IBAN : FR76 1027 8060 6100 0206 4410 105 / BIC : CMCIFR2A

Titulaire du compte : **RIVERCAT FRANCE**

Domiciliation : CCM Longjumeau Champlan 17A Place de Bretten, 91160 LONGJUMEAU

- Chèque à l'ordre de RiverCat France

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SCIC SA à capital variable RiverCat France, 66 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France, pour l'entrée au sociétariat. La base légale du traitement est la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service du sociétariat de RiverCat France. Les données sont conservées pendant 10 ans après la perte de qualité de sociétaire quel qu'en soit le motif (y compris retrait, exclusion ou décès). Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en fonction de la base légale du traitement. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter RiverCat France : societaire@rivercatfrance.fr / +33 (0) 7 64 01 63 96 / 66 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



SCIC SA à capital variable RiverCat France
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

SIREN : 908 798 283 RCS de Paris



**Bulletin de souscription au capital de la
Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme, à capital variable**

Je soussigné(e),

Mme M Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

E-mail :@.....

Téléphone :

Demande à devenir associé de la SCIC RIVERCAT FRANCE dans la catégorie :

Usagers (*avoir un abonnement annuel prépayé*) Professionnels fluviomaritimes

Salariés de la SCIC en CDI soutiens

Déclare vouloir devenir sociétaire de la SCIC RiverCat France, à hauteur de parts de 100 Euros chacune, soit un montant total de Euros
(nombre en toutes lettres).

Avec cette souscription, le montant total des parts détenues au sein de RiverCat France représente moins de 25% de mon épargne : Oui Non

L'objectif de cet investissement est-il de placer sa trésorerie à moyen/long terme : Oui Non

Je suis informé(e) que :

- Les parts sociales ne constituent pas un placement à court terme et que leur liquidité n'est pas garantie ;
- Il existe un risque de perte en capital ;
- La rémunération des parts sociales est versée sous forme d'intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement en Assemblée générale et encadré par la loi.



SCIC SA à capital variable RiverCat France
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

SIREN : 908 798 283 RCS de Paris



- J'ai bien noté que l'admission au sociétariat ne sera effective qu'après libération (*paiement*) des parts sociales et approbation par le conseil d'administration de RiverCat France. En accord avec les statuts et le règlement intérieur, le conseil d'administration peut refuser l'admission au sociétariat. En cas de refus, les parts sociales seront intégralement remboursées.
- J'accepte de recevoir par courrier électronique les convocations aux assemblées, les documents d'information et les procédures de vote à distance. Cette autorisation a pour objet de faciliter la gestion et de limiter les frais afférents.
- Je m'engage à communiquer à RiverCat France tout changement d'adresse postale et électronique.
- Je comprends que, selon l'article L.222-9 du code de la consommation, le droit de rétraction est sans objet pour la souscription de titres financiers.
- J'ai pris connaissance des statuts de la SCIC SA à capital variable RiverCat France. Je suis déjà sociétaire, il s'agit d'un achat de parts supplémentaires : Oui Non (*Si vous êtes déjà sociétaire, il n'est pas nécessaire de nous retourner les pièces complémentaires*).

Mode de paiement de la souscription :

Chèque

Virement bancaire

Fait à....., le/...../..... (en deux originaux)

Signature :



SCIC SA à capital variable RiverCat France
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

SIREN : 908 798 283 RCS de Paris

RIVERCAT

Bulletin de souscription

Personnes morales

Information préalable

Le **bulletin de souscription**, accompagné d'un document justificatif **extrait Kbis ou notification préfectorale** ainsi qu'**une pièce d'identité du représentant légal** est à renvoyer :

- Par mail : societaire@rivercatfrance.fr
- Par courrier : **RiverCat France**
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

Le statut de sociétaire prend effet dès l'admission par l'assemblée générale ou le conseil d'administration par délégation.

Le paiement des parts souscrites peut se faire, au choix :

- Virement sur le compte suivant (en indiquant vos nom et prénom en référence de virement) :

IBAN : FR76 1027 8060 6100 0206 4410 105 / BIC : CMCIFR2A

Titulaire du compte : **RIVERCAT FRANCE**

Domiciliation : CCM Longjumeau Champlan 17A Place de Bretten, 91160 LONGJUMEAU

- Chèque à l'ordre de RiverCat France

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SCIC SA à capital variable RiverCat France, 66 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France, pour l'entrée au sociétariat. La base légale du traitement est la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service du sociétariat de RiverCat France. Les données sont conservées pendant 10 ans après la perte de qualité de sociétaire quel qu'en soit le motif (y compris retrait, exclusion ou décès). Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en fonction de la base légale du traitement. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter RiverCat France : societaire@rivercatfrance.fr / +33 (0) 7 64 01 63 96 / 66 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



SCIC SA à capital variable RiverCat France
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

SIREN : 908 798 283 RCS de Paris



**Bulletin de souscription au capital de la
Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme, à capital variable**

Je soussigné(e),

Mme M Nom : Prénom :

Adresse (siège social) :

Code postal : Ville : Pays :

E-mail :@.....

Téléphone :

En qualité de représentant (*nom de la personne morale*) :

Forme juridique : SIRET : APE :

Personne contact (*communication, participation aux cercles de réflexion, suivi administratif...*)

Mme M Nom : Prénom :

Adresse (siège social) :

Code postal : Ville : Pays :

E-mail :@.....

Téléphone :

Demande à devenir associé de la SCIC RIVERCAT FRANCE dans la catégorie (un seul choix possible) :

Associations coopératrices Secteur privé coopérateur Collectivités coopératrices



SCIC SA à capital variable RiverCat France
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

SIREN : 908 798 283 RCS de Paris



Pour déterminer le montant de votre souscription, vous trouverez ci dessous une grille de référence :

Entité	Souscription minimale (€)
Associations coopératives	500 €
Secteur privé coopérateur	1500 €
Collectivités coopératives	1500 €

* Le conseil d'administration est souverain pour valider la souscription et son montant au regard de l'entreprise/association. En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : societaire@rivercatfrance.fr

Déclare vouloir devenir sociétaire de la SCIC RiverCat France, à hauteur de parts de 100 Euros chacune, soit un montant total de Euros
(nombre en toutes lettres).

En tant que représentant légal, je certifie sur l'honneur que l'investissement proposé au sein de RiverCat France correspond bien à la grille d'investissement minimum telle que décrite ci-dessus.

Je suis informé(e) que :

- Les parts sociales ne constituent pas un placement à court terme et que leur liquidité n'est pas garantie ;
- Il existe un risque de perte en capital ;
- La rémunération des parts sociales est versée sous forme d'intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement en Assemblée générale et encadré par la loi.

J'ai bien noté que l'admission au sociétariat ne sera effective qu'après libération (paiement) des parts sociales et approbation par le conseil d'administration de RiverCat France. En accord avec les statuts et le règlement intérieur, le conseil d'administration peut refuser l'admission au sociétariat. En cas de refus, les parts sociales seront intégralement remboursées.

J'accepte de recevoir par courrier électronique les convocations aux assemblées, les documents d'information et les procédures de vote à distance. Cette autorisation a pour objet de faciliter la gestion et de limiter les frais afférents.

Je m'engage à communiquer à RiverCat France tout changement d'adresse postale et électronique.

Je comprends que, selon l'article L.222-9 du code de la consommation, le droit de rétraction est sans objet pour la souscription de titres financiers.

J'ai pris connaissance des statuts de la SCIC SA à capital variable RiverCat France.

J'ai pris connaissance du document "Devenir sociétaire chez RiverCat France" présentant les risques associés à un investissement dans les parts sociales de la SCIC.



SCIC SA à capital variable RiverCat France
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

SIREN : 908 798 283 RCS de Paris



Je suis déjà sociétaire, il s'agit d'un achat de parts supplémentaires : Oui Non
(Si vous êtes déjà sociétaire, il n'est pas nécessaire de nous retourner les pièces complémentaires).

Mode de paiement de la souscription :

Chèque

Virement bancaire

Fait à....., le/...../..... (en deux originaux)

Signature et cachet de l'entité :



SCIC SA à capital variable RiverCat France
66 Avenue des Champs Elysées,
75008 Paris

SIREN : 908 798 283 RCS de Paris